

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU NUMERIQUE	
PARCOURS TYPE	Droit, numérique et IA	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français ou langue étrangère (anglais notamment)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
La 2ème année du Master mention Droit du numérique parcours Droit, Numérique et IA est accessible en contrat d'alternance (CA ou CP).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
/		
Capitalisation/conservation		
<ul style="list-style-type: none"> - Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD. 		
Compensation		
<ul style="list-style-type: none"> - Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. 		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE												Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit, numérique et IA												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1			156	40,5		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Régulation générale du numérique			66	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	Porteur	Science Po, DIDE, Social, Santé	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	Porté	Public	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S1	UE Régulation internationale et comparée du numérique			90			12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international économique	Porté	DIDE, M1 ECO-DROIT	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou 1 écrit d'1h
Matière	S1	Droit privé comparé	Porté	DIDE, PRIVE	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou 1 écrit d'1h
Matière	S1	Propriété intellectuelle	Porteur	DIDE, ECO-DROIT, AFFAIRES	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou 1 écrit d'1h
UE	S1	UE Expertise linguistique : niveau 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)				13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Allemand								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Anglais								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol				13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	SEMESTRE 2			144	58,5		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE Régulations sectorielles du numérique			96	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	Porteur	DIDE, Science Po,	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC= 3 / CT= 3		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	Porté	Public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC= 3 / CT= 3		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit européen du numérique en santé	porté par la Chaire Jean Monnet	Santé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S2	UE Contentieux international			18	3		4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique*	Porteur		18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE Expertise linguistique: niveau 2 (même langue que celle choisie au S1)				13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Allemand								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Anglais								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol				13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE Spécialité			30	15		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du commerce électronique	Porteur		30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Initiation à l'informatique	Porteur			15		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Cours optionnel au choix dans le catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : Digital, Media and Communication															Voir modalités Engage
		TOTAL ANNUEL			300	99		60	60	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	279	178		40	40	Oui	Oui					
Bloc	S1	COMPETENCES SPECIALISEES												
UE	S1	UE Maîtrise des aspects techniques et de l'encadrement juridique de l'IA	54	6		6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit et éthique de l'IA	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques de l'IA	24	6		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Traitement de données numériques	66	45		10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Gouvernance de la donnée	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques des données	36	45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Cybersécurité : protection et régulation d'un système d'information	70	12		9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de la Cybersécurité	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Science et technique de la Cybersécurité	40	12		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Entreprise numérique	31	57		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Encadrement juridique du cœur d'activité	19	9		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Transformation numérique de l'entreprise	12	48		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Comprendre l'évolution du numérique et mener une approche critique	58	58		7	7	Oui	Oui					
Matière	S1	Ecosystème juridique interne, national et international	28			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Culture numérique et informatique avancée	30	58		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	SEMESTRE 4	6			20	20	Oui	Oui					
Bloc	S2	COMPETENCES TRANSVERSALES												
UE	S2	UE Appui à la rédaction d'un rapport professionnel ou d'un mémoire de recherche	3			10	10	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	3			/	/						Non évalué	
Matière	S2	Voie au choix pour les étudiants de formation initiale :												
Matière	S2	Voie professionnelle STAGE : durée minimum 3 mois				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Pour les alternants (CP ou CA) :												
Matière	S2	Voie alternance : rapport d'activité				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
UE	S2	UE Evaluation de savoirs hautement spécialisés				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1h	GRAND ORAL
		TOTAL ANNUEL	285	178		60	60							